

Cirque de l'Essonne

Compte-rendu – COPIL, 10 septembre 2019

Participants

Liste et coordonnées des participants en pièce jointe.

Ordre du jour

- Présentation de l'étude d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre de GPS
- Présentation de l'étude préalable de la maîtrise d'œuvre du SIARCE
- Présentation de l'étude sur le patrimoine fruitier par le Département
- Point sur la représentation des associations au sein du COPIL
- Point sur la résorption du mitage
- Points divers
- Temps d'échange avec les potentiels subventionneurs et les services instructeurs

Introduction

Michel Bisson, Président de GPS introduit le COPIL en rappelant l'importance du projet pour l'ensemble des acteurs concernés, nombreux. Le sujet répond totalement aux enjeux de nos politiques publiques sur le thème de la transition sociale et écologique, notamment via ses aspects de préservation de la biodiversité et de prise en compte de l'agriculture urbaine. Il rappelle que le Contrat de Transition Ecologique signé par GPS en juillet souligne ces différents aspects.

Présentation de l'étude d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre de GPS (Atelier de l'Ours)

L'Atelier de l'Ours présente l'état d'avancement de ses réflexions dont la présentation est disponible en annexe. L'importance et la prise en compte des échanges particuliers avec les 3 communes qui se sont déroulés en juin/juillet est soulignée.

Les participants sont invités à porter particulièrement attention aux éléments suivants :

- Le projet d'installation maraîchère sur le haut du Cirque à Lisses doit être examiné avec attention mais ne sera pas mis en œuvre directement dans le cadre du projet de préservation et de valorisation du Cirque via la maîtrise d'œuvre actuelle. C'est un projet parallèle que devra mener GPS en partenariat avec la ville de Lisses et le



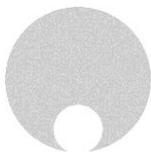
Département. En tout état de cause, il ne pourra se faire que si des études de sols complémentaires confirment la faisabilité du projet. Les aménagements éventuels seront portés par un budget complémentaire.

- Une réflexion sur la manière dont seront gérés les espaces et particulièrement les espaces ouverts doit être menée dès à présent car cette gestion aura un impact direct sur les coûts de fonctionnement. Ainsi, il peut être envisagé des partenariats avec le tissu associatif dans une volonté de gestion conservatoire avec une dimension patrimoniale et pédagogique et/ou une gestion via un projet agricole global et collectif où la volonté des exploitants tend plus vers le rendement (tout en tenant compte ici des enjeux environnementaux). La gestion de certains espaces reposera sur les services de GPS.
- Plusieurs cheminements sur Villabé (ainsi que la réalisation du bassin Fernand Laguide) nécessiteraient d'acquérir auprès de M. Isambert une certaine surface de terrain. Les profils des chemins présentés dans le document de maîtrise d'œuvre ne pourront donc être mis en œuvre que sous réserve de l'accord du propriétaire. Une présentation du projet avec les surfaces exactes à acquérir lui sera donc soumise lors d'un entretien ultérieur.

Les éléments suivants ont fait l'objet de commentaires/questionnements :

De manière générale, l'ensemble de l'assistance remercie l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la qualité de son travail et la remercie pour sa prise en compte des demandes des élus dans ses propositions d'aménagement.

- M. Bayle propose que soit intégré des aménagements type cabane de chasse/observatoire photographique. Il souligne également l'importance des circulations cyclables pour compléter le réseau existant et connecter les 3 communes entre elles. Les affleurements rocheux existants et qui ont donné leur nom à la Voie des Roches Saint-Jean méritent d'être mis en valeur. Sur ce dernier point, la maîtrise d'œuvre a bien cet objectif en tête mais n'a pas encore repéré l'ensemble des affleurements existants.
- M. Bisson soulève 3 questions :
 - 1) Il s'interroge sur l'état actuel de la biodiversité, si des améliorations sont prévues et si des éléments de suivi de cette biodiversité sont envisagés à l'avenir afin de mesurer les impacts des travaux d'aménagement. Sur ce point, des études existent déjà, la dernière datant de 2016. Un des objectifs des travaux est de pouvoir fournir une mosaïque d'habitats permettant d'augmenter potentiellement la biodiversité présente en offrant une diversité de niches intéressante. La gestion pratiquée jouera également un rôle dans le maintien de cette diversité. Enfin, un suivi dans le temps de la biodiversité serait effectivement un atout supplémentaire. M. Soebert de Naturessonne insiste sur la qualité du site en tant que « laboratoire périurbain » et propose d'étudier la faisabilité d'un partenariat pour suivre l'évolution du Cirque de l'Essonne, comme cela peut être fait sur d'autres



Espaces Naturels Sensibles, avec le Département.

- 2) Il s'interroge sur les marges d'incertitude du budget proposé. La maîtrise d'œuvre prévoit en effet un dépassement du budget initial d'environ 500 000€ (auxquels peuvent s'ajouter les débordements liés au défrichage/nettoyage du site dont il est difficile d'estimer le coût au vue des données actuelles) pour les travaux. Toutefois, elle assure que si l'avant-projet n'est pas modifié, ce budget prévisionnel stade AVP pourra être tenu.
- 3) La question du maraîchage est particulièrement importante et rejoint la thématique de l'agriculture urbaine portée par la collectivité. Il faut pouvoir avancer rapidement sur cette question et trouver des partenaires fiables dans le temps. L'objectif est d'allier la dimension agricole aux dimensions alimentaires et pédagogiques afin de donner du sens au projet.
- M. Dirat rappelle la nécessité de garantir l'accès des engins agricoles aux parcelles exploitées. Ce point a bien été pris en compte dans l'étude. M. Dirat rappelle également le souhait de la ville de Villabé de travailler à un projet de circulation pour pallier aux difficultés rencontrées à ce sujet sur la commune. M. Bisson indique qu'une étude de circulation par GPS est en cours, qu'il est nécessaire de la laisser se terminer avant de tirer des conclusions et que l'objectif est plutôt de travailler sur des solutions multimodales.
- M. Bechter souhaiterait des précisions sur le planning de travaux prévus. Bien que des informations précises ne puissent être données à ce stade, il est rappelé qu'une première tranche de travaux est prévue entre 2020 et 2021 et que l'ensemble du projet doit être réalisé d'ici fin 2023. Le délai nécessaire à l'évacuation des occupants de la zone humide est un premier point d'interrogation. Le second est celui pour la réalisation des dossiers réglementaires. Cette question du planning va très prochainement être travaillée conjointement avec l'ensemble des partenaires.
- M. Combrisson souhaite attirer l'attention sur le risque de développer des pistes cyclables qui pourraient être utilisées pour d'autres pratiques que le vélo (trottinettes électriques, hoverboard, vélos électriques etc.). Cet élément devrait être pris en compte dans les arrêtés de réglementation en cours de mise à jour par les communes et dans le choix des mobiliers prévus dans les aménagements.
- Une partie du cheminement en continuité avec la voie des Roches Saint-Jean, qui monte vers Lisses, est prévue en « enrobé » pour des raisons techniques (stabilité dans le temps au vu des pentes très fortes et de la faible stabilité des sols). Cet élément soulève quelques questions. Le Département notamment précise que selon le règlement des aides des ENS, ce type de cheminement ne sera pas subventionné. Des échanges complémentaires se feront ultérieurement pour examiner d'autres pistes éventuelles. Toutefois il est bien précisé qu'aucun véhicule à moteur ne pourra emprunter ce chemin, du fait de son tracé (virages en épingles) et de sa largeur.
- M. Lafon rappelle que la question de l'occupation des terrains par les gens du voyage sur Lisses reste à traiter (ce point est précisé par la suite).



Présentation de l'étude préalable de la maîtrise d'œuvre du SIARCE (Setec Hydratec)

La maîtrise d'œuvre présente les premiers résultats de son étude (présentation jointe). Ils indiquent suivre des piézomètres 1 fois par mois depuis le mois de juin. Les derniers résultats devraient être obtenus en décembre. Au vu des analyses pédologiques réalisées, ils sont toutefois en mesure d'identifier une zone humide potentielle assez large, qui s'étend notamment au sud sur les terres agricoles exploitées par M. Pauwels.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés en 2019 par OGE afin de compléter l'état initial du site. Ces inventaires permettent d'identifier des zones particulièrement intéressantes, notamment les fourrés longeant le cheminement principal du Cirque, au Sud. Quelques espèces intéressantes d'un point de vue patrimonial ont bien été identifiées mais la qualité principale du site réside dans son éventail d'habitats différents.

Une attention particulière devra être apportée aux « spots » d'espèces invasives, notamment concernant la Renouée du Japon.

La maîtrise d'œuvre indique d'ores et déjà qu'un étrépage de la couche supérieure des sols au niveau de la zone humide est envisagé compte tenu de la forte dégradation des sols par minéralisation, et de la quantité importante de déchets potentiellement présents sur le secteur (due aux occupations actuelles).

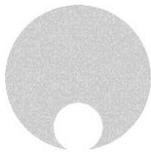
Elle précise également qu'il n'est pas prévu d'analyse de pollution des sols sur le secteur car aucune activité agricole ou nourricière n'est envisagée. Cependant si des terres devaient être exportées pour cause de déblais importants, une recherche de pollution devra être réalisée pour définir les circuits de traitement/stockage.

Présentation de l'étude sur le patrimoine fruitier par le Département

Une étude très complète du patrimoine fruitier sur le Cirque de l'Essonne a été mandatée par le Département. Cette étude permet de comprendre l'histoire des cultures sur le site et de localiser tous les arbres fruitiers présents (relevés géolocalisés). Elle propose également différents secteurs prioritaires d'intervention dont l'équipe de maîtrise d'œuvre de GPS tiendra compte dans son projet.

Point sur la représentation des associations au sein du COPIL

Il est proposé que 3 représentants d'associations participent dorénavant aux COPIL. Une rencontre spécifique sera organisée prochainement avec les associations. Pas d'objection particulière.



Point sur la résorption du mitage

Les recensements sont en cours. Ils fonctionnent bien sur Lisses mais n'ont pas encore trouvés échos sur Corbeil-Essonnes. Des panneaux invitant les occupants à quitter les lieux avant le 30 septembre ont été installés sur place début août.

Sur Lisses, 2 questions sont à trancher rapidement :

- Au bout de la Voie des Roches Saint-Jean, des familles de gens du voyage, sédentarisées, occupent des parcelles privées qui leur appartiennent, mais ce sont également « étalées » sur des parcelles publiques appartenant à GPS. D'un côté il ne s'agit que de stockage, il peut donc être assez facile de leur demander de nettoyer les lieux. Mais de l'autre côté, un bâtiment d'habitation a été construit. **Quelle position doit prendre GPS par rapport à cette situation ? Quelle est la position de la ville de Lisses ?**
- A l'entrée de la Voie des Roches Saint-Jean, des familles de gens du voyage, en caravane, louent un terrain privé, mais là encore, elles se sont étalées de part et d'autre. Ces familles, inquiètes, attendent un retour rapide de la part de GPS sur ce qui est attendu d'eux. Il n'y a pas de construction sur ces terrains. **Quelle position doit prendre GPS par rapport à cette situation ? Quelle est la position de la ville de Lisses ?**
- Sur Corbeil-Essonne, des terrains sont également occupés sur l'emplacement des futurs jardins Fernand Laguide (chemin des roches saint jean). La délocalisation des utilisateurs de ces parcelles doit être planifiée afin de définir le planning des travaux.

Aucune solution n'est donnée au COPIL puisqu'en parallèle, un échange avec les services juridiques de GPS doit être organisé rapidement pour asseoir notre positionnement.

Des travaux de nettoyage ont également été initiés sur la pointe de Lisses, depuis la fin juin 2019, par les services de GPS, uniquement sur les secteurs non occupés. 1362 tonnes de déchets ont pu être évacuées pour un montant total de 339 286,99 € TTC. Cette étape ne représente qu'environ 45% de la surface de la pointe de Lisses. Concernant le SIARCE, un marché spécifique est en cours de montage, la difficulté restant la détermination des typologies et quantités de déchets à évacuer et ce, sans avoir accès à la totalité des parcelles occupées. Cette étape est un préalable indispensable pour l'estimation du montant du marché et le dépôt en bonne et due forme des dossiers de demande de subvention.

Concernant la sécurisation du site, des arrêtés de réglementation mis à jour sont en cours de rédaction par les communes et une convention partenariale entre les polices municipales est également examinée actuellement.

Points divers

- Etat d'avancement de l'étude de faisabilité du bassin d'infiltration Laguide



En cours de finalisation. Le prestataire propose 2 scénarii d'implantation qui restent provisoires puisque des analyses de perméabilité des sols devront notamment être réalisées pour confirmer ces propositions. Ces scénarii permettent toutefois d'avoir une idée plus précise des surfaces nécessaires à acquérir par GPS et qui devront être discutées avec le propriétaire actuel.

- Réunions publiques

Au vu des échéances électorales et des obligations liées à la communication, des réunions publiques ne pourront être organisées avant le printemps 2020 (Mai).

- TDF (Télédiffusion de France)

La société souhaiterait vendre son terrain et son bâtiment. Le PLU de Lisses ne permet pas de construire ni de faire évoluer économiquement cet emplacement.

L'opportunité d'acquérir ces espaces devra être examinée plus précisément mais cela se ferait au prix actuel des terrains. Ce terrain est hors ENS et hors droit de préemption de la CA GPS.

Temps d'échange avec les potentiels subventionneurs et les services instructeurs

La Région IdF souligne l'intérêt du projet qui répond à plusieurs objectifs de la Région (agriculture, biodiversité, Plan Vert). Elle précise que ses dispositifs d'aide pourraient être revus d'ici l'automne au regard de la stratégie régionale pour la Biodiversité qui sera adoptée.

Clémence Ricochon (volet Biodiversité) serait l'interlocutrice principale sur ce dossier et se chargerait d'examiner avec ses collègues responsables des autres thématiques (agriculture et Plan Vert) les possibilités de financement. Il serait sans doute souhaitable de faire 2 dossiers distincts (GPS et SIARCE) mais de pouvoir les envoyer simultanément afin qu'ils bénéficient de la vision globale.

Cependant, une étude sur la biodiversité actuelle du site pourrait s'avérer indispensable pour que la Région puisse se positionner et anticiper les démarches réglementaires. Au vu des nombreuses études déjà existantes, ce point devra être confirmé.

La DDT91 est à la disposition de GPS et du SIARCE pour les accompagner techniquement sur ce projet.

Le calendrier à venir

Il est proposé d'organiser un prochain COPIL en début d'année 2020. Ce dernier sera organisé par le SIARCE.

M. Bisson, Président de GPS, entérine qu'hormis les quelques points à la marge mentionnés dans le présent CR, l'AVP est globalement validé par l'ensemble des personnes présentes.